



Comité Stratégique  
de Filière Bois

## Note résumée pour les décideurs – 17 avril 2020

### **Filière bois française : une analyse des conditions de reprise et de relance de l'activité**

- *Conséquences de la crise sanitaire sur la filière bois française*
- *Décisions d'urgence nécessaires pour une reprise durable de la production*
- *Proposition de mesures de relance pour la filière bois française*

Rédacteur : Jean-Luc Dunoyer, CSF Bois

#### **Préambule**

Face aux exigences de continuité des activités prioritaires pour la Nation, les entreprises de la filière bois se sont mobilisées pour assurer des productions essentielles : *emballages en bois et carton pour l'agro-alimentaire, produits papetiers d'hygiène, celluloses de spécialité pour le secteur médicament, cercueils, combustibles bois pour la production d'énergie, ...* Les industries de 1<sup>ère</sup> transformation (scieries, contreplaqué, pâte ...) ont redémarré des activités citées comme essentielles (papier, emballage, etc) et par là même concourant à la demande pour les secteurs amont d'exploitation forestière...

Protéger nos salariés, brutalement mis à l'épreuve par la crise, est l'une de nos priorités collectives : *la Direction Générale du Travail a validé le guide de recommandations de plan de continuité d'activité élaboré très rapidement par la filière bois ; la filière s'est mobilisée pour assurer un approvisionnement des entreprises en EPI (masques, gel...) .*

Pour autant, arrivé à mi-avril, la filière bois souhaite attirer l'attention des pouvoirs publics sur les conditions d'une reprise durable de la production qui ne sont pas encore consolidées : ce constat est détaillé ci-après.

Passé ce cap, pour nos entreprises ayant en ce moment un besoin crucial de visibilité, la filière bois, modèle d'économie circulaire, propose des solutions durables de relance de l'économie : celles d'un renforcement de nos capacités productives partant des ressources nationales décarbonées, dont le bois est le premier matériau, qui renforce le développement économique de nos territoires.

#### **Analyse et propositions :**

##### **1. Il demeure des points bloquants qui impactent toutes les branches d'activité de la filière**

La reprise de l'activité passe par la relance de la demande, dans tous les secteurs encore en repli :



Comité Stratégique  
de Filière Bois

- Remettre en route la chaîne productive du bâtiment et du logement est une urgence nationale absolue. 90 % des chantiers sont à l'arrêt, du fait des réticences sécuritaires des maîtres d'ouvrages, de l'absentéisme et de difficultés d'approvisionnement hors bois. Pour la seule filière bois, 50% de la valeur ajoutée et des emplois dépendent du marché final de la construction.
- L'interdépendance des branches et des filières entre elles exige une coordination de la reprise. Le blocage d'un des maillons de la chaîne de valeur peut déprimer l'activité de toute la filière. Le message de l'État doit être plus clair et plus affirmé sur la nécessité générale de la reprise d'activité économique, dès que les obligations de moyens sanitaires ont été précisées.
- L'Etat doit renforcer la mise en responsabilité directe des maîtres d'ouvrages publics et privés, et des grands donneurs d'ordre, dans la production rapide des ordres de service de réouverture des chantiers du bâtiment ; préciser les obligations de moyens leur incombant. Et pour cela proposer une ordonnance du Gouvernement définissant un cadre de consensualité entre maîtrises d'ouvrage, constructeurs, entreprises, pouvant s'inspirer notamment des dispositions de la norme NF P 03-001 applicable aux travaux de bâtiment faisant l'objet de marchés privés en généralisant à tous les cadres contractuels. . En cohérence les entreprises et les services prestataires actuellement en activité (très) partielle devront organiser la reprise.
- L'absence de visibilité sur la réouverture de la distribution non alimentaire ne permet pas d'anticiper en usine la reprise des fabrications. Avec des mesures adaptées (suivant des protocoles sanitaires mis en œuvre et qui pourraient être transposés), l'Etat doit donner le signal de la réouverture, prioritairement vers l'ouverture des dépôts aux fournisseurs.

## **2. La crise sanitaire induit des effets sur la durée et la reprise d'activité sera progressive.**

**Cette situation emporte la nécessité de maintenir une réflexion continue sur l'amélioration des mesures de soutien à l'économie déployées, afin de résoudre les difficultés identifiées d'application ou d'effets, et aussi de combler les manques et de renforcer les outils mis en place.**

L'organisation générale de la continuité d'activité économique sur les mois d'été pour l'industrie, le bâtiment et les services associés, doit être réalisée. A ce sujet, l'Etat doit lever toutes les interdictions visant les arrêts de chantier durant la période estivale, notamment dans les zones touristiques. Traditionnellement dévolus aux congés payés, cette continuité ne fait pas l'objet aujourd'hui d'un cadre de droit dérogatoire précisé par l'Etat. L'ordonnance du 25 mars doit être complétée pour rendre possible un étalement des congés sur la période 1<sup>er</sup> mai 2020 et 30 avril 2021, avec une possibilité de rachat des congés à la demande du salarié.

Produire cet été est une nécessité vitale aux entreprises, après 2 mois d'arrêt ou de fonctionnement dégradé, pour soutenir leurs trésoreries bien plus que leurs résultats et



Comité Stratégique  
de Filière Bois

éviter des défaillances en cascade. Il faut anticiper les problèmes de trésorerie qui s'étaleront au moins jusqu'au mois de février 2021.

Au-delà de la garantie apportée par Bpifrance, nous demandons en complément pour les entreprises de pouvoir caper le taux du prêt au taux interbancaire dès à présent et de pouvoir choisir la franchise.

### **3. Proposition de mesures de relance sectorielles**

#### **> Soutenir la demande dans le secteur de la construction, rénovation, aménagement, agencement, ameublement**

Outre les mesures de soutien aux entreprises, il apparaît essentiel que les pouvoirs publics mènent une politique de soutien à la demande.

Nous suggérons donc le maintien du dispositif du prêt à taux zéro ainsi qu'un assouplissement des règles de déblocage de l'intéressement et de la participation pour des projets immobiliers.

Il nous semble également important que les particuliers continuent d'avoir accès à des solutions de financement de leurs projets contribuant à la transition écologique et bas carbone de construction, rénovation, agencement, aménagement, ameublement de leurs logements principaux et secondaires. Il est donc indispensable que le gouvernement agisse auprès organismes bancaires afin que le soutien aux entreprises s'accompagne d'un soutien aux particuliers contribuant à cette transition verte

Nous proposons d'une part d'autoriser à cet un déblocage partiel de l'épargne des PEL, qui ne clôturerait pas le reste du plan d'épargne ; d'autre part de déplaçonner pour 3 ans les donations de son vivant avec une fiscalité nulle dès lors que ces donations sont réinvesties dans la présente typologie de travaux.

#### **> Soutenir pour 6 mois un flux d'exportation de sciages de sapin/épicéa issu de la transformation de bois secs et scolytés récoltés dans les forêts françaises atteintes de ces dépérissements, pour éviter la dépréciation de cette matière première, dont les volumes et qualités ne pourront pas être absorbés par le marché domestique.**

Seule l'exportation de bois de charpente sciés, vers les pays tiers, de bois pour ces qualités est de nature à éviter d'importantes pertes de matières bois et une sous-valorisation. La mesure vient financer les surcoûts d'évacuation des bois et préacheminement de ces sciages vers les ports d'expédition à destination pays tiers.

#### **> Relancer les activités forestières qui permettront d'alimenter les industries du bois :**

Conserver, simplifier la mise en œuvre des mesures existantes et les amplifier par des mesures pour accompagner l'adaptation de nos forêts aux changements climatiques.



Comité Stratégique  
de Filière Bois

**> Prendre les mesures d'urgences vers une réduction des contingents d'importation à droits nuls et prorogation automatique pour au moins 3 ans des mécanismes et taxes anti-dumping mises en place et arrivant à échéance en 2021 et 2022 (contreplaqué, parquet, etc)**

#### **4. Maintenir le cap d'une transition écologique et solidaire pour une économie de l'après crise**

Si la priorité est la lutte contre la pandémie et une reprise rapide de l'activité économique, le maintien du cap de la transition écologique et de la coopération européenne est une condition sine qua non pour que la relance économique soit globale, durable et responsable.

##### **> Préserver et amplifier la transition écologique dans le secteur du bâtiment**

La filière forêt-bois présente une offre compétitive en matière de bioéconomie et une capacité d'innovation de ses industries pour la décarbonation de l'économie : elle est en synergie avec les enjeux environnementaux de la SNBC, de la PPE et de la Convention Citoyenne. C'est un projet écologique d'envergure qui nous engage durablement et que nous devons maintenir. »

Nous appelons donc les pouvoirs publics, non seulement à maintenir le calendrier fixé, en particulier pour l'élaboration de la RE2020, mais également à faire preuve du courage qu'impose l'urgence écologique en fixant des objectifs chiffrés très ambitieux.

##### **> Valoriser la création locale d'emplois et de richesses**

Nous souhaitons que soit engagée, avec l'ensemble des parties prenantes et sous l'égide du ministère de la Transition Ecologique et du ministère de la Cohésion des Territoires / ministère du Logement, une réflexion sur la valorisation du caractère local du secteur du bâtiment et sur les dispositifs incitatifs permettant de le favoriser.

##### **> Développer la production en France pour les productions contribuant à la transition bas-carbone. Soutenir l'investissement sur l'outil de production en France dans l'objectif d'une reconquête des marchés européens**

- Via une aide à l'investissement sur l'outil de production : réhabiliter la mesure de suramortissement sur les investissements de l'ensemble de ces équipements industriels

- Conditions de relance du bois énergie, première énergie renouvelable de France avec 123 TWh ( 9,1 MT de CO2 évitées par an).

- Redonner une valeur carbone face aux énergies fossiles,
- Relancer le soutien à la cogénération bois dans une enveloppe annuelle de nouveaux projets de 50 à 100 MW dont une tranche dédiée pour les plus petites puissances. En remobilisant à cet effet les budgets déjà provisionnés pour des projets lauréats jamais engagés et, afin de permettre de renforcer la demande rapidement, en examinant la reprise en partie de dossiers d'appel d'offre CRE5.



Comité Stratégique  
de Filière Bois

En affichant un système de rachat à prix fixe (cf l'Allemagne) ou variable avec une prime fixe (cf Belgique).

Conditions préalables : ces tranches de projets respecteront un très haut rendement énergétique (75% minimum), une bonne complémentarité des usages faits des sources d'approvisionnement disponibles à l'échelle de bassins d'approvisionnement ; les parties prenantes industrielles et professionnelles étant consultées à cet effet. Les projets candidats seront appréciés pour leur impact global (approvisionnement de la chaufferie et autres usages).

### **> Encourager la coopération européenne pour la transition écologique du bâtiment**

Valorisation locale ne signifie pas repli sur soi. Au contraire, l'épisode que nous sommes en train de vivre souligne avec acuité la nécessité d'une meilleure coopération européenne en général et dans notre secteur en particulier. Or, l'Union Européenne ne dispose pas de véritable politique en matière de construction alors que la plupart des normes encadrant les produits utilisés dans la construction sont déterminées au niveau européen.

L'Etat doit, aux côtés des partenaires européens qui partagent cette préoccupation, impulser une nouvelle dynamique en affectant davantage de ressources au suivi du Règlement Produit de Construction européen et en se dotant d'une véritable doctrine sur ce sujet, en concertation avec les acteurs concernés.

### **> L'encouragement à privilégier le matériau bois contribuerait aussi aux engagements environnementaux européens et à soutenir une bonne gestion des forêts**

Un rapport d'initiative du parlement européen appelle à inscrire dans le Green Deal une nouvelle stratégie de l'UE pour une gestion durable des forêts, intégrant tous les aspects écologiques, économiques et sociaux sur la chaîne de valeur forêt-bois et permettant l'atteinte des objectifs de politiques publiques essentielles de l'UE : la lutte contre le changement climatique et l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

Cette stratégie partie intégrante du futur Pacte Vert pour l'Europe doit être partagée par l'ensemble des organes de décision de l'UE : nous encourageons la France à le défendre.

Les recettes de quotas carbone européens peuvent déjà être pré-affectées selon la directive 2003/87 CE du 13/10/2003 modifié (2009/29/CE du 23/04/2009) aux fins de « piégeage du carbone par la sylviculture » (ce n'est pas encore le cas en France).

### **> . Développement de la promotion du fabriqué en France ; en donnant la priorité à la ressource bois française. Favoriser l'utilisation des produits manufacturés en France sur le sol national et recentrer les approvisionnements européens sur les productions européennes**

Le rôle de la distribution est important pour mettre en avant, en plein alignement avec les industriels qui l'incarneront par leur projet, cette communication sur le sens et les valeurs du made in France, du bois de France.